



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lignes

Question orale n° 1272

## Texte de la question

M. Alain Cousin attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les dysfonctionnements récurrents observés quotidiennement sur les deux lignes corail reliant Paris à la Basse-Normandie. Depuis plus de dix ans, seule la ligne reliant Paris à Granville connaissait des problèmes de fiabilité dus, en partie, à un matériel inadapté. Reconnue comme « ligne la plus difficile » de France par la direction de la SNCF, le « Paris-Granville » n'a jamais figuré dans les « lignes » à moderniser par les dirigeants de l'entreprise publique. Depuis quelques mois, la ligne Paris-Caen-Cherbourg, qui - faute d'être rapide - demeurait fiable, a vu sa qualité de service se dégrader de façon préoccupante. À l'image du Paris-Granville, l'exactitude est devenue, sur cette ligne, l'exception et les retards une marque de fabrique. Depuis de nombreuses années, les contribuables bas-normands ont largement investi pour garantir une desserte ferroviaire de qualité entre la capitale et leur région. Compte tenu de ces éléments, il lui demande si le Gouvernement entend agir fortement auprès de la SNCF et RFF pour que les deux lignes corail bas-normandes puissent enfin disposer d'un niveau de service conforme aux attentes des clients et contributeurs.

## Texte de la réponse

### DYSFONCTIONNEMENTS DE DEUX DESSERTES FERROVIAIRES ENTRE PARIS ET LA BASSE-NORMANDIE

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Cousin, pour exposer sa question, n° 1272.

M. Alain Cousin. Mon ami Philippe Gosselin vous a parlé tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, des difficultés que les Normands subissent en matière de desserte ferroviaire. Si j'y reviens, c'est qu'elles sont grandes. Nous ne sommes plus dans l'Ouest, mais dans le *Far West* ! (*Sourires.*)

Souvent, mais pas toujours, le train part à l'heure. Quant à l'arrivée : *Inch Allah* ! Prendre le train pour Cherbourg au départ de Saint-Lazare ou pour Granville au départ de Montparnasse-Vaugirard, c'est aujourd'hui une véritable aventure.

Vous l'avez compris : le Normand, s'il est un client, n'en est pas moins un contribuable. Et quel contribuable ! Je peux vous dire que, depuis 1986, les Bas-Normands ont beaucoup donné et, hélas, bien peu reçu.

Parfois, nous avons des voitures qui ne sont pas chauffées, d'autres qui manquent même quand on a réservé une place à bord, sans compter les divers dysfonctionnements qu'évoquait Philippe Gosselin. Essayez donc d'imaginer les difficultés que peuvent rencontrer eux aussi les contrôleurs de la SNCF ! Ils n'osent même pas passer dans les voitures, de peur de se faire prendre à partie par les clients, alors qu'ils n'y sont pour rien, puisqu'il s'agit d'une véritable défaillance de la SNCF.

Celle-ci le reconnaît : la ligne Paris-Granville est la pire du réseau français. Paris-Cherbourg est en train de la rejoindre. Cette seconde interpellation, après celle de Philippe Gosselin, démontre à quel point la situation est devenue intolérable. Merci, monsieur le secrétaire d'État, de signifier à la direction de la SNCF que, dans notre région, elle doit faire en sorte que la situation se redresse, et très rapidement !

M. Philippe Gosselin. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Mariani, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État chargé des transports*. Vous l'avez dit, monsieur Cousin, c'est la seconde question portant sur la desserte de la Basse-Normandie.

M. Philippe Gosselin. Cela montre la gravité des dysfonctionnements !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. Cela montre en effet que les difficultés sont, hélas ! bien réelles.

Je suis conscient, je le répète, de la nécessité d'améliorer les conditions de transport sur ces deux lignes, dont la régularité et la qualité de service ne sont pas au rendez-vous.

L'État y veillera tout particulièrement, notamment en tant qu'autorité organisatrice de ces deux lignes, qui font désormais partie du périmètre de la convention relative à l'exploitation des trains d'équilibre du territoire, que nous avons signée en décembre. Je vous rappelle que, selon les termes de cette convention, des pénalités sont désormais prévues pour la SNCF en cas de non-régularité, ce qui est une première.

M. Philippe Gosselin. Ça va lui coûter cher !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. La ligne Paris-Granville a fait l'objet d'une attention particulière en 2010, avec la mise en place de soixante-six actions concrètes, dont la fiabilisation de la mise à disposition du matériel roulant et une communication renforcée vis-à-vis des usagers.

Ce plan a permis de diminuer les retards dus à des causes internes à l'entreprise : 25 % des retards en 2010 contre 40 % en 2009. Il y a donc un progrès, mais je reconnais qu'il est loin d'être suffisant.

M. Philippe Gosselin. Il est en effet très relatif !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. S'il y a tant de retards, si tant de trains n'arrivent pas à l'heure, c'est que les problèmes que vous évoquez avec M. Gosselin sont bien réels.

Cette dynamique sera poursuivie en 2011 par des actions portant sur la fiabilisation de la production des trains, le suivi des travaux et l'information en temps réel des voyageurs.

Mais, je le répète, je suis bien conscient que cette situation est loin d'être acceptable. Les efforts doivent être poursuivis et ils le seront.

La ligne Paris-Caen-Cherbourg a, pour sa part, été intégrée par la SNCF parmi les douze lignes sensibles concernées par le plan de renforcement de la qualité de service. Celui-ci s'appuiera sur un diagnostic de la production et se traduira par une démarche d'amélioration industrielle menée sur dix-huit à vingt-quatre mois. Pour cette ligne comme pour les autres, je vous propose, messieurs les députés, d'être associés aux réflexions que nous mènerons afin que nous puissions examiner ensemble l'évolution du baromètre de cette ligne, qui sera établi - j'insiste sur ce point - par un cabinet extérieur à la SNCF.

Dans son discours du 29 avril 2009 sur le Grand Paris, le Président de la République a replacé, vous le savez, le projet d'une ligne nouvelle entre Paris et la Normandie au coeur d'un projet ambitieux de développement du territoire et a précisé le 16 juillet qu'il profiterait également aux deux régions normandes.

Un comité de pilotage présidé par Jean-Pierre Duport a reçu pour mission d'organiser un débat public. Dans ce cadre, plusieurs scénarios de desserte ont été élaborés par RFF avec pour objectif de relier Caen à Paris en une heure et trente minutes et, si les conditions le permettent, en une heure et quinze minutes.

L'essentiel, cher monsieur Cousin, est que nous soyons en mesure d'améliorer rapidement cette liaison au profit des personnes qui l'empruntent chaque jour. Je veillerai à vos côtés à ce que les résultats soient sensibles pour les usagers. Les projets à long terme sont une bonne chose mais la fiabilité à court terme est tout aussi nécessaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Cousin.

M. Alain Cousin. Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie d'avoir rappelé la volonté politique exprimée par le Président de la République pour la LGV Normandie. C'est en effet un élément important qui nous donne de l'espoir.

S'agissant du court terme, je citerai Pierre Dac : " Quand on part de rien et qu'on arrive à pas grand-chose, on n'a de merci à dire à personne. " Nous sommes un peu dans cette situation avec la SNCF.

Toutefois, je suis convaincu que, grâce à votre vigilance, des progrès seront faits. Je sais pouvoir compter sur vous et je vous remercie par avance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Cousin](#)

**Circonscription :** Manche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question** : 1272

**Rubrique** : Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire** : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 25 janvier 2011, page 577

**Réponse publiée le** : 2 février 2011, page 605

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 janvier 2011